

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jgraham-collegenf-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4d9e7beb7ed5eb0638506e3d>

Date d'obtention : 2025-03-17 15:34:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que celle-ci prend en charge rapidement (environ 4 jours) la victime et les autres jeunes impliqués et que nous n'avons aucunement besoin de consulter les images qui peuvent être de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La prise en charge est beaucoup plus rapide et je serai plus en confiance d'intervenir et de faire une meilleure analyse de la situation. De plus, mes directions comprendront mes interventions, puisqu'ils ont bénéficiées de cette formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais chercher à voir le contenu du cellulaire des élèves, de ne pas l'interroger sur le contenu et évidemment, de leur venir en aide peu importe la fréquence de la situation et d'opter pour une attitude de non-jugement.